

1534

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

82/694 du 13/7/1982
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/SRD.D.14

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant radiation de Monsieur MAKINOU-
NIATI Raymond, Ingénieur stagiaire des
services Techniques (Industrielles)

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 3.7.79;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n°60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Tech-
niques;

Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.
62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26.01.81 au décret n°80/
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres;

Vu le décret n°81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n°81/429/MTPS/DGTFP/DFP du 26 Juin 1981
portant intégration et nomination de Monsieur MAKINOU-NIATI, dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services (Technique
Industrielles);

Vu la demande de détachement de la Fonction Publique
introduite par l'intéressé en date du 8 Mars 1982;

Vu le décret n°80/345 du 3 Septembre 1980, portant rever-
sement dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para Publics,
Offices, organismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances, et
Sociétés d'Economie Mixte, des fonctionnaires détachés ou en disponi-
bilité et Agents contractuels de l'Etat exerçant dans lesdits Offices
Sociétés, Entreprises, et Etablissements Publics.

Vu l'Ordonnance n°38/70 du 7 Septembre 1970 relative à
la discipline des Fonctionnaires et Agents de l'Etat;

Vu la lettre n°139/DM du 17 Mars 1982, du Directeur des
Mines à Brazzaville, transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n°80/345 du 3 Septembre 1980 susvisé, Monsieur MAKINOU -NIATI Raymond, Ingénieur stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Techniques Industrielles) en Service à la BOUYGUES OFF Shore Congo à Pointe-Noire, est radié des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est intégré définitivement dans les effectifs de BOUYGUES OFF Shore Congo à Pointe-Noire.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3 Septembre 1980, date de signature du décret 80/345 du 3.9.80 susvisé, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 13 Juillet 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et
de la Pêche,

Jean ITADI.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....2
DGTFF/DFP.....3
DFP/BST.....2
DFP.B.de la discip.2
D.B.....2
D.C.F.....2
MINI.IND.et de P..2
SGIP/SP.....2
DG.ENPS.SP.....2
DG.B.OFF.SHORE.CONGO.SA.2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....3